

I Eléments-clé de construction du projet de décision modificative n° 4 – 2018

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'inscrire des ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne **pas d'appel à contribution ni à redevance complémentaire**.

II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de décision modificative s'articule en conformité avec les principaux domaines d'intervention de l'Etablissement.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision Modificative 2	Décision Modificative 3	Décision Modificative 4
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 235 712	313 433,95	71 895	0	0
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 814 590	826 040	-75 200	0	0
Gestion des crues et des étiages, modernisation	717 400		3 305		
Gestion administrative de la redevance	34 100				
Exploitation des ouvrages	5 801 802	1 139 473,95	0	0	0

Il s'agit exclusivement du redéploiement des crédits « dépenses imprévues » non-utilisés sur l'exercice actuel, afin d'abonder la provision pour gros travaux des ouvrages de Naussac (150 k€) et Villerest (140 k€), ainsi que de permettre la fourniture d'un système de traitement par ultrasons des cyanobactéries sur la retenue de Villerest, dans le cadre du projet de recherche/expérimentation prévu (60 k€).

Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision Modificative 2	Décision Modificative 3	Décision Modificative 4
SAGE Allier aval	454 162			- 50 000	
SAGE Cher amont	100 935				
SAGE Cher aval	133 350				- 35 000
SAGE Loir	198 740				- 35 000
SAGE Loire amont	201 461				
SAGE Loiret	112 950		75 000		
SAGE Loire en Rhône-Alpes	35 103				
SAGE Sioule	84 383	5 070			
SAGE Yèvre Auron	142 242				- 6 000
SAGE Haut-Allier	207 983	0			
Contrat territorial Val d'Allier	153 242				- 36 000
Contrat territorial Val de Cher	89 675		- 30 000		- 9 000
Continuité et restauration des milieux naturels	32 795		80 000	- 11 790	
Reliquats de contribution SAGE			29 000		
Aménagement et gestion des eaux	1 947 021	5 070	154 000	- 61 790	- 121 000

Il s'agit principalement de retraits de crédits suite à des attributions de marchés à des montants inférieurs aux estimations, pour la déclinaison opérationnelle des ZEC (77 k€), l'étude HMUC Cher aval (35 k€) et celle sur le suivi de la reproduction de la lamproie marine sur le Cher aval (9 k€).

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision Modificative 2	Décision Modificative 4
Fonctionnement administratif général	886 129	114 996,58	26 375	0
Locaux	41 296	9 000		
Communication	123 000	18 000		
Fonctionnement administratif	1 050 425	141 996,58	26 375	0

Il s'agit simplement de redéployer 800 € dans le cadre d'une écriture de régularisation de l'actif.

Décision modificative n° 4 2018

Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement				
Total de la section de fonctionnement	- 121 000		- 121 000	
Total du budget principal	- 121 000		- 121 000	
	- 121 000		- 121 000	

Budget annexe - Exploitation des ouvrages

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	- 40 000			- 40 000
Total de la section de fonctionnement	40 000	- 40 000		
Total du budget annexe	0	- 40 000		- 40 000
	- 40 000 (1)		- 40 000 (1)	

(1) Ecriture d'équilibre entre la section d'investissement et de fonctionnement

L'application des dispositions contenues dans le projet de décision modificative n° 4 des budgets principal et annexe pour 2018 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- **Approbation de la décision modificative n°4 de l'exercice 2018 – Budget principal**
- **Approbation de la décision modificative n°4 de l'exercice 2018 – Budget annexe**
- **Exploitation des ouvrages**
- **Constitution d'une provision semi-budgétaire – Budget annexe**